

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX
MRC DE L'ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax tenue le 21 octobre 2025 à 19h et à laquelle séance sont présents :

Siège # 1 – Pierre Gosselin
Siège # 2 – Michel Duperron
Siège # 3 – Mathieu Jolibois
Siège # 4 – Vincent Beaudoin

Considérant l'absence du maire à cette séance.

Il est proposé par Pierre Gosselin appuyé par Michel Duperron et RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Vincent Beaudoin à agir comme président de l'assemblée.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

2-CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, l'ajointe-greffière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour aux conseillers élus pas acclamation du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

3-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Duperron, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

1. OUVERTURE DE SÉANCE
2. CERTIFICATION DE SIGNIFICATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 Curriculums vitae
 - 4.2 Adoption d'une résolution pour octroyer le droit à l'adjointe à la trésorerie de s'occuper des payes sur Employeur D.
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4-SUJETS À DISCUTER

4.1. Analyse des curriculums vitae reçus pour le remplacement du congé de maternité de la directrice générale, greffière par intérim.

Il est proposé par Michel Duperron, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'adjointe à la trésorerie face les démarches pour convoquer en entrevues rapidement les candidats ou candidates qui ont été sélectionnés.

4.2 Adoption d'une résolution pour octroyer le droit à l'adjointe à la trésorerie de s'occuper des payes sur Employeur D.

Il est proposé par Pierre Gosselin et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'adjointe à la trésorerie et greffière soit autorisée à s'occuper des payes sur Employeurs D.

5-PÉRIODE DE QUESTIONS

6-CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mathieu Jolibois, appuyé et résolu à l'unanimité du conseil que la séance soit levée à 20h37.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Je, Vincent Beaudoin, président de la séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Président de la séance

Christine Morneau, adjointe à la
trésorerie et greffière